

L'ancien cimetière reste propriété communale contrairement à l'église.

Facilement accessible par un sentier au nord du bâtiment on peut y admirer une croix du XVII<sup>ème</sup> siècle inscrite sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 4 février 1927. C'est une croix sculptée dans la pierre, ce qui est rare en Gascogne. Cette croix fut érigée en l'honneur de Saint-Laurent qui apparaît ici vêtu de la dalmatique, riche tunique à manches larges des empereurs romains et des rois de France au Moyen-Age. D'une main il semble porter le livre des évangiles et de l'autre le gril, instrument de son supplice sur lequel il fut brûlé vif en 258 à Rome. Le Christ crucifié, la Vierge portant l'enfant Jésus et Saint-Pierre tenant un livre et la clé du paradis de l'autre main figurent sur les autres faces.

Ce cimetière a été l'objet de querelles et a ravivé des rancœurs. En effet les enterrements y ont été interdits quelques années après l'ouverture d'un nouveau cimetière à Castéra-Verduzan.